

EVALUATIONS GLOBALES DE FIN DE CYCLE 2

Extraits de la synthèse des échanges conduits par M. Jean Maumené

ELEMENTS DE DEFINITION D'UN PROJET PERSONNEL

Durée : FC2 : 3 à 5 mn

Le candidat interprétera, avec au moins un partenaire, le projet qu'il aura choisi avec ses professeurs (FM, instrument, chant ou pratiques collectives).

Un échange de 2 mn permettra à chaque candidat d'expliquer ses motivations et l'élaboration de son projet.

Quelques repères :

- **Sources** : oeuvres éditées ou non, avec obligatoirement un travail d'adaptation du candidat : orchestratin, arrangement, invention, improvisation, autres.
- **Formes**: du duo au petit ensemble.
- **Partenaires** : amis et/ou collègues musiciens, autre (**leurs enseignants exclus**).
- **Disciplines** : même instrument, autres instruments, autres disciplines (danseur, récitant, etc.).
- **Tous genres et styles** : de préférence différents du répertoire instrumental imposé.

Remarque : un enregistrement sur CD n'est accepté qu'en plus du ou des partenaires.

Le Projet personnel devra être présenté au responsable d'école avant fin décembre et validé par le CDMC.

L'originalité sera à privilégier.

Aucun Projet ne pourra être commun à deux candidats qui se présentent la même année.

TIMING DE MISE EN ŒUVRE

Modalités d'intervention des professeurs référents dans le Projet personnel

En amont, au moment du choix du Projet personnel

- Donner le maximum d'informations à l'élève-candidat et vérifier s'il a bien saisi l'ensemble des modalités ainsi que l'esprit même de ce qu'est un Projet personnel.
- Pour aider l'élève à se positionner, possibilité de s'appuyer éventuellement sur le questionnaire établi lors de la formation avec Mme Cadoret qui permet, en partant des désirs généraux du candidat, de les affiner en précisant progressivement son désir notamment sur le plan musical.
- L'aider dans la formalisation concrète de sa première idée, comme par exemple le choix de la forme, du style musical, la recherche de partenaires fiables, la prospection d'éléments écrits (partition existante, partition à écrire, à arranger), la recherche du matériel nécessaire, la mise en oeuvre de la logistique générale.
- Etre, dès le départ, l'initiateur des processus d'échanges et de concertation avec les autres enseignants concernés par l'élève-candidat.

Durant l'élaboration et l'affinement du Projet personnel

L'enseignant référent est à la fois le « révélateur », voire « l'orienteur », c'est-à-dire celui qui va susciter le désir, l'envie, les suggestions pour les élèves hésitants et peu armés ou le « canalisateur » pour les élèves trop « fougueux »...

Dans tous les cas il est le guide, l'accompagnateur, le garant de la qualité musicale, de l'avancement de la production et du bon fonctionnement général de cette période d'élaboration, le valorisateur de l'ensemble du travail effectué...

Il peut également assurer la fonction de « personne-ressources » dans des domaines de compétences spécifiques comme par exemple l'écriture, l'arrangement, l'information culturelle..., en sachant qu'il a la possibilité de se faire relayer par tel ou tel autre collègue sur un point précis, tout en restant le professeur référent.

Il a aussi intérêt à mettre en place des occasions de répétition générale du Projet personnel ouverte au public, une à deux semaines avant l'épreuve finale, afin d'aguerrir l'élève-candidat à cette situation de rencontre avec le public.

En Général

- La période du premier trimestre peut être propice à faire un bilan général en forme de diagnostic permettant de prendre la décision de présenter l'élève ou non. Cette décision peut être enrichie par l'avis du professeur de Formation musicale du candidat.
- Bien informer les élèves des objectifs à atteindre, de manière à leur permette de travailler le plus possible « en connaissance de cause ».
- Organiser des évaluations continues, spécifiques ou non aux élèves qui présentent les fins de cycle, voire un tutorat de grands élèves ayant déjà passé les épreuves, ou instaurer une pédagogie de groupe avec des élèves du même niveau.
- Multiplier les occasions de présentation en public de toute œuvre travaillée, que ce soit lors d'auditions ou de cours, à d'autres élèves ou à d'autres membres de l'équipe pédagogique. Environ une à deux semaines avant l'examen, il convient de permettre au candidat d'interpréter son répertoire imposé ainsi que son Projet personnel « en situation » devant un public.

Ce qu'est (et doit être) un Projet personnel (et ce qu'il induit)

- Doit refléter les goûts, les capacités et la personnalité de l'élève-candidat.
- Doit permettre à l'élève de développer des univers musicaux pas ou peu abordés dans le cadre des cours.
- A pour but de mettre en valeur l'élève-candidat dans ses capacités musicales globales d'interprète instrumental, d'écoute des autres et de créativité via des démarches d'invention et/ou d'improvisation, voire d'arrangement...
- Doit être « original » mais « réalisable » !
- N'est pas forcément « figé » dès le départ, mais peut évoluer durant l'élaboration (par exemple rajouts de parties, de partenaires et d'instruments, modification de thèmes, d'arrangements...).
- Se comprend comme une élaboration progressive sur la durée d'une année scolaire au moins, voire même anticipée sur deux ans.
- C'est l'élève-candidat qui est le « maître d'œuvre » de son Projet personnel (définition, recherche de partenaires, élaboration, gestion des plannings et du matériel, etc.).
- Intérêt d'une (éventuelle) interdisciplinarité soit avec d'autres instruments, soit avec d'autres modes d'expression artistique comme la danse et/ou les expressions issues de l'art dramatique (textes, mises en espace, lumières...).
- Par définition un Projet personnel ne doit en aucun cas être réalisé, en quoi que ce soit, par qui que ce soit d'autre que l'élève-candidat qui choisit de s'investir, créer, se livrer, se dévoiler de façon authentique et artistique.

Ce que n'est pas (et ne doit pas être) un Projet personnel (et ne doit pas induire)

- Ne doit pas se réduire à la reproduction de l'ancienne formule du « morceau au choix » venant compléter le « morceau imposé ».
- Ne doit être ni trop simpliste ni trop complexe.
- Contrairement à l'épreuve du répertoire imposé, le niveau technique n'est pas au centre de cette épreuve, ce qui laisse plus de latitude pour tout le reste (*invention, réalisation collective, etc.*).
- Ne doit pas se faire dans l'urgence, au dernier moment.
- Ne doit pas faire l'objet d'un rabâchage tout au long de l'année.
- Ne doit pas être peu ou prou une redite du contenu des autres épreuves.
- Éviter autant que possible que le Projet personnel ne se résume au projet de l'enseignant : si les fondamentaux et les orientations proviennent des encadrants (*professeurs, parents, directeur, ...*), ce n'est plus un Projet personnel.
- Ne doit pas être le projet d'un autre camarade !

Complément sur les attendus du Projet personnel

Intervenante : Madame Marie-Violaine CADORET

Le projet personnel est basé sur la culture, les intérêts, les aptitudes et les caractéristiques de chaque élève-candidat.

Cette production représente ainsi l'aboutissement du travail de l'apprenant tout en ayant développé sa créativité.

Dans le cadre du projet personnel, il est demandé à l'élève-candidat de démontrer ses capacités et ses compétences (travail de recherche, d'action et de réflexion) menant à une impression (image instantanée) qui permet la transmission d'un message musical propre le mettant ainsi en (re)présentation.

Le Projet personnel est mené sur l'année scolaire en collaboration avec un professeur référent qui le guide et lui permet de trouver les outils nécessaires à l'élaboration et à la réalisation de son projet.

Il n'a pas pour objet de démontrer ses capacités instrumentales mais de rassembler ses connaissances inhérentes au projet et de les partager avec des partenaires choisis, s'exprimant artistiquement à partir de supports existants ou non.

Un questionnaire à destination des élèves-candidats, rédigé lors des stages de rentrée de septembre 2009, a été révisé lors de la session d'octobre 2011.

Ce questionnaire pourra être personnalisé à votre guise, soit par élève, par classe, par école, par enseignant, par discipline, etc.

QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX ÉLÈVES-CANDIDATS

à remplir afin d'aider l'élève-candidat dans ses choix pour la préparation du Projet personnel

1. Qu'est-ce que tu aimes ?
 - a. en musique :
 - b. en général :
2. Dans ce projet, quel serait ton rêve le plus fou ?
3. Aimerais-tu piocher dans un répertoire existant ou bien inventer ta propre musique ?
4. Avec quel(s) partenaire(s) souhaiterais-tu le réaliser ? (avec au moins un partenaire musicien)
5. De quels outils aurais-tu besoin ? (sonorisation, éclairages, amplifications, etc.)
6. A quel(s) professeur(s) t'adresserais-tu pour construire ton projet ?
7. Avec ce projet, veux-tu faire passer un message en particulier ?
8. Dans quel cadre envisagerais-tu de présenter ton projet avant l'évaluation ?